

AMYREST'O

Société à responsabilité limitée (société à associé unique)

Au capital de 10.000,00 Euros

Siège social: Zac de la Nau - Rue des Fresnes -19240 SAINT VIANCE

RCS BRIVE: 844194 076

PROCÈS-VERBAL PARTIEL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

ASSEMBLEE GENERALE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le 6 novembre

Monsieur Yoan TUDZIARZ,

Propriétaire de 1000 parts sociales numérotées de 01 à 1000 inclus composant le capital social de la Société dénommée **AMY REST'O**, Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 1.000 Euros, dont le siège est à SAINT VIANCE (19240) Zac de la Nau - Rue des Fresnes, identifiée au SIREN sous le numéro 844 194 076 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BRIVE, et donc associé unique de ladite société,

A, préalablement au vote des décisions relatives à la mise à jour des statuts, exposé ce qui suit :

EXPOSE:

Monsieur Yoan TUDZIARZ et Madame Gaëlle AMADIEU, en leur qualité de gérants de la société AMY REST'O ont décidé de transférer le siège social de SAINT VIANCE (19240) à OBJAT (19130) ainsi que l'établissement principal et de mettre à jour les adresses des gérants et de modifier l'enseigne et la dénomination de l'établissement principal.

DÉCISIONS A PRENDRE :

- Transfert du siège social de SAINT-VIANCE à OBJAT
- .../...
- mise à jour des adresses des gérants
- .../...
- mise à jour des statuts

L'associé unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de SAINT-VIANCE (19240) Zac de la Nau - Rue des Fresnes à:

TY GA

La « Royal-Fabric » • LOFT 3, 3 avenue Raymond Poincaré, 19130 OBJAT,

et ce à compter de ce jour.

L'Associé unique décide en conséquence de modifier les statuts de la société, comme suit:

Ancienne rédaction :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à Zac de la Nau - Rue des Fresnes - 19240 SAINT-VIANCE

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé » unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Nouvelle rédaction :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL :

Le siège social est fixé à : La « Royal-Fabric » - LOFT 3, 3 avenue Raymond Poincaré, 19130 OBJAT.

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé » unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

DEUXIEME DECISION -.../...

.../...

TROISIEME DECISION -MODIFICATION ADRESSES GERANTS

L'associé unique décide de mettre à jour l'adresse personnelle des gérants, savoir:

Pour Monsieur Yoan TUDZIARZ,
Nouvelle adresse : La « Royal-Fabric » - LOFT 3, 3 avenue Raymond Poincaré, 19130 OBJAT.

Pour Madame Gaëlle AMADIEU, épouse TUDZIARZ,
Nouvelle adresse : La « Royal-Fabric » - LOFT 3, 3 avenue Raymond Poincaré, 19130 OBJAT.

TY GA

QUATRIEME DECISION - .../....../...**CINQUIEME DECISION - POUVOIRS**

L'associé unique confère tous pouvoirs à la gérance, avec faculté de se substituer tout clerc de l'Etude de Me FROMENTEL, notaire à TERRASSON LAVILLEDIEU (24120), à l'effet de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire à la conclusion du contrat.

A la suite de ces opérations, le mandataire sera bien et valablement déchargé de tout ce qu'il aura effectué en vertu du présent mandat et des déclarations du constituant par le seul fait de l'accomplissement de l'opération, sans qu'il soit besoin à cet égard d'un écrit spécial.

Monsieur Yoan TUDZIARZ Gérant et associé unique	
Madame Gaëlle AMADIEU Gérante	